

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	23 novembre 2020	Séance du : 08 décembre 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le huit décembre, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 44	
Présents : 39	Pour : 44	
Absents : 1	Contre :	
Représentés : 5	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M Jean FRADIN (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), , Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault); M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault) Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault). M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian). M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par M Jean FRADIN (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet (Ceyras) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault)

Absents : M. Jean Claude LACROIX (Ceyras)

Objet : Projet d'Intérêt Général du Département de l'Hérault – Attribution de subventions

Madame PASSIEUX rappelle aux membres du Conseil communautaire que par délibérations en date du 11 avril 2018 et du 27 février 2019, la Communauté de communes du Clermontais a approuvé sa participation au Projet d'Intérêt Général (PIG) porté par le Département de l'Hérault et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) destiné à l'amélioration de l'habitat privé et à la lutte contre l'habitat indigne sur un territoire donné et pour une durée de 3 ans.

Ce projet consiste notamment en une aide financière des propriétaires occupants ou bailleurs pour la rénovation de leur habitat.

Le montant total du budget alloué par la Communauté de communes du Clermontais pour la durée de la convention s'élève à 94 003 €.

Après examen des demandes d'aide présentées pour bénéficier de ce dispositif lors des Commissions Locales Amélioration de l'Habitat (CLAH) des 7 août 2020, 31 août 2020 et 30 septembre 2020, l'ANAH a retenu les projets dont la liste est présentée en annexe.

Commune	Propriétaire Occupant/ Propriétaire Bailleur	Travaux	Montants travaux + Maitrise d'œuvre éligible	Montant participation CCC
CANET	PO	AUTONOMIE+ ENERGIE	18 633	931.65
PAULHAN	PO	ENERGIE	14 486	744.30
PERET	PO	AUTONOMIE	28 640	1000.00
PERET	PO	ENERGIE	8 661	433.05
NEBIAN	PO	ENERGIE	19 531	976.65
ASPIRAN	PO	ENERGIE	15 849	793.45
PAULHAN	PO	ENERGIE	7 716	385.80
CLERMONT	PO	ENERGIE	4 423	221.15
ASPIRAN	PO	ENERGIE	31 655	1000.00
CANET	PO	ENERGIE	17 597	879.85
			TOTAL	7 364.80

Le montant de la participation de la Communauté de communes du Clermontais s'élève à un montant de 7 364,80 €.

Il est très important de noter qu'à 5 mois de la date anniversaire de la deuxième année, les montants de subventions allouées sont de 88 167,45 € soit 93,8 % du budget.

Cette très forte consommation de crédit est le signe d'un besoin réel et de la nécessité politique d'accompagner encore plus fortement cette action en faveur des ménages composant notre territoire.

L'analyse de la ventilation des dossiers ainsi que les montants des subventions sur le territoire font apparaître une répartition plutôt homogène.

Les actions sont essentiellement ciblées sur de la rénovation énergétique, environ 75 % en nombre de dossiers.

Madame PASSIEUX propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver l'attribution de ces subventions.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

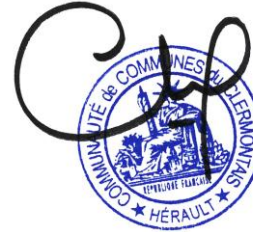
Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Madame PASSIEUX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'attribution de ces subventions selon la répartition présentée ci-dessus, pour un montant de 7 364,80 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.